

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 12 octobre à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 8 septembre 2021, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Date de la convocation : 6 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Sylvie JACOB, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, Marie-Aude BOURDIN, Mélanie LE FRALLIEC, Frédéric CLEMENT, Emmanuelle CASSAGNES, Pascal PINARD, Bénédicte AUMASSON, Claude GODIN, Emmanuelle LIMA.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Magali L'HERMITE a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER

M. Sébastien VOYARD a donné pouvoir à Mme Emmanuelle VEILLE

M. Dominique ALLAIRE a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste THOUET

M. François LEBON a donné pouvoir à Mme Marie-Aude BOURDIN

M. Sébastien RICHOUX a donné pouvoir à M. Pascal PINARD

Mme Laurence SOUILLET a donné pouvoir à Mme Bénédicte AUMASSON

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle VEILLE est désignée pour remplir cette fonction.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- Intervention de Monsieur Olivier Riquet du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine
- Intervention de Mesdames Maud Sardin et Lucie Desvaux de présentation du site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».
- Information Association Communale de Chasse Agréée : réunion entre les élus du Conseil Municipal de Bourgueil et la Fédération de Chasse dans le cadre du projet de création d'une ACCA, le 23 novembre 2021 en matinée. L'ensemble des élus est convié à cette réunion. A la suite de cette rencontre, un Conseil Municipal exceptionnel à huis-clos se tiendra le mardi 7 décembre 2021.

Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2021.

Procès-Verbal d'installation de Madame Mélanie Le Frallic suite à la démission de Madame Moïsette Refray.

Monsieur Benoît BARANGER, a ensuite ouvert la séance à 21h30 et fait appel nominal. Il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Madame Emmanuelle VEILLE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal a poursuivi l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et pris les décisions suivantes :

DELIBERATIONS

D2021_104 AFFAIRES GENERALES - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

VU le procès-verbal communiqué aux conseillers municipaux, qui atteste des conditions de déroulement de la séance du conseil municipal en date du 14 septembre, et des délibérations adoptées,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le procès-verbal du conseil municipal en date du 14 septembre 2021, tel que ci-annexé.

Annexe : PV du 8 juillet 2021

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2021_105 PROCES VERBAL D'INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le Maire informe l'assemblée que Madame Moïsette REFRAY, installée dans les fonctions de conseillère municipale le 24 mai 2020, a démissionné de cette fonction par courrier reçu en Mairie le 15 septembre 2021.

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, cette démission est définitive et Madame la Préfète d'Indre et Loire en a été informée.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Mélanie LE FRALLIEC suivant immédiatement sur la liste « Agir Ensemble pour Bourgueil » dont faisait partie Madame Moïsette REFRAY, lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

M. le Maire précise que la composition des commissions et comités sera actualisée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Madame Mélanie LE FRALLIEC est invitée à siéger au sein de l'assemblée municipale.

D001-FINANCES

D2021_106 FINANCES - CREANCES ETEINTES – BUDGET DU CAMPING

Rapporteur : Monsieur Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDÉRANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

La somme nécessaire est prévue au chapitre 65 - article 6542 : créances éteintes.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget principal de la commune,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2021_108 FINANCES – ANNULATION DE TITRE SUR EXERCICE ANTERIEUR

Rapporteur : Monsieur Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

CONSIDERANT la demande de Monsieur BOISSEAU Bertrand

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ANNULE le titre de recette émis à l'encontre de Monsieur BOISSEAU Bertrand, titre n° 1764 de l'année 2020, pour un montant de 46.50 € concernant le remboursement de la taxe des ordures ménagères pour la période du 1^{er} janvier au 29 février 2020 ;

INSCRIT la dépense à l'article 673 « titre annulé sur exercice antérieur » du budget de la commune ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2021_109 BUDGET CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Monsieur Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6068 : Fournitures diverses	1220.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1220.00 €			
D-6542 : créances éteintes		1 220.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		1 220.00 €		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 220.00 €	1 220.00 €		

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements au budget du camping-terrain d'accueil de l'exercice 2021,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 au martelage des coupes désignées ci-après ;

PRECISE la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

Position par rapport à l'aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupes réglées	15U		230 m ³		X			
	16B		50 m ³		X			
	3B		250 m ³	X				

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

- Pour : 27

- Contre : /

- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2021_112 FINANCES – OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 300 € pour le dépistage du cancer du sein dans le cadre d'octobre rose, au Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer d'Indre et Loire, situé 331 rue Victor Hugo à Tours,

INSCRIT la dépense au budget de la commune de Bourgueil,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- Pour : 27

- Contre : /

- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D002 –PERSONNEL MUNICIPAL

D2021_113 RH - PERSONNEL MUNICIPAL – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

VU le décret n°2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public

AUTORISE Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,

AUTORISE Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la collectivité,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,

S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Annexe :

Acte constitutif – **ANNEXE 2**

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D004 – VIE ECONOMIQUE

D2021_115 VIE ECONOMIQUE – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL ANNEE 2022

Rapporteur : Madame Catherine TENDRON, Adjointe en charge de la Vie économique

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

VU le code du travail et notamment, la troisième partie, livre 1er, articles L.3132-2, L.3132-3, L.3132-26, L.3132-27 et L.3132-27-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable au calendrier 2022, tel que visé ci-dessus, relatif aux dérogations à la règle du repos dominical pour les établissements de commerce de détail situés à Bourgueil.

PRECISE que les dérogations seront accordées à chaque commerce demandeur appartenant aux catégories de commerces de détail, par arrêté du Maire, et qu'au-delà du cinquième dimanche cet arrêté ne pourra être pris que sur avis conforme du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

DECISIONS

Conformément à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions suivantes :

➡ **N°2021-82 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE RABELAIS - ASSOCIATION DES JEUNES REPORTERS**
Mise à disposition à titre gracieux le 18 septembre 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Mise en place de procédures par le service de la Police municipale :**

- alignement des haies débordant sur la voir publique ;
- terrain en l'état d'abandon.

➤ **Nuisances des deux roues en centre bourg :** verbalisation mise en place mais demeure insuffisante. Rencontre gendarmerie pour améliorer la méthodologie. Possible immobilisation des véhicules contrevenants.

Mise en place de contrôle de vitesse en lien avec la gendarmerie également.

➤ **Points de rencontre de jeunes :** ces lieux vont être surveillés

TOUR DE TABLE

Prochain CM : le 16 novembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait à Bourgueil, le 15 octobre 2021

Le Maire,

Benoît BARANGER

